

**ÉNERGIE RENOUVELABLE** ■ Un parc de 7 hectares sera exploité à partir de 2020 à la place de l'ancienne décharge

## Du photovoltaïque à l'Homme-Carreau

**Le projet de centrale solaire photovoltaïque, porté sur le site communal de l'Homme-Carreau par EDF Renewables, se précise. Détails.**

**Marlène Lestang**  
marlene.lestang@centrefrance.com

**U**n an après le vote unanime du conseil municipal de Saint-Amand, le projet de construction d'une centrale photovoltaïque à l'Homme-Carreau se précise.

Les études écologiques, paysagères et techniques, menées durant le printemps et l'été, ont conduit EDF Renewables à ramener la superficie prévue de 16 hectares à 7,14 hectares, en raison de la présence d'espèces protégées, dont le papillon cuiré des marais.

### « Là où il n'y a pas d'enjeux écologiques »

« Le site est composé de l'ancienne décharge d'ordures ménagères et de déchets inertes, d'une prairie et d'une zone boisée, détaillent Youcef Ait el Kabous, directeur de projet à EDF Renewables, et Benoît Calmes, ingénieur. La sensibilité écologique étant importante sur ces deux dernières zones, nous nous implantons là où il n'y a pas d'enjeux. »

Les panneaux seront donc installés sur le seul emplacement de l'ancienne décharge, fermée depuis 2001 et pour laquelle l'arrêté préfectoral de post-exploitation est arrivé à échéance. Une puissance de 5 mégawatts crête est annoncée, soit l'équivalent de la consommation do-



**PROJET.** Le site sera sécurisé et uniquement accessible aux techniciens de maintenance du parc photovoltaïque, qui produira l'équivalent de la consommation électrique domestique de 1.250 foyers. DOCUMENT EDF RENOUVELABLES

mestique électrique de 1.250 foyers.

« Cette centrale va permettre de valoriser un terrain qui, compte tenu de son exploitation précédente, est impropre à toute activité agricole », explique Jacques Devoucoux, adjoint au maire chargé des finances et de l'urbanisme.

Les retombées fiscales sont estimées à 62.000 euros par an, dont 16.000 euros annuels pour la commune de Saint-Amand pendant la durée d'exploitation de la centrale, prévue pour une trentaine d'années. Le reste de la somme ira à la communauté de communes Cœur de France, au conseil départemental et à la Région Centre-Val de Loire.

EDF Renewables, qui prévoit 5 millions d'euros d'investissement, s'acquittera, aussi, d'un loyer mensuel, dans le ca-

dre du bail emphytéotique signé avec Saint-Amand.

### « Valoriser un terrain impropre à toute activité agricole »

« Il faut voir la centrale comme un nouvel industriel qui vient s'implanter sur la commune, soulignent Youcef Ait el Kabous et Benoît Calmes. Une SAS, filiale à 100 % d'EDF Renewables, a été créée exprès pour ce projet, qui prévoit la création d'un poste à temps plein. La construction mobilisera de nombreux corps de métier qui profiteront des commerces et services locaux, pendant quatre mois, et autant, à terme, lors du

démantèlement. »

Le chantier devrait être lancé au plus tôt début 2020 pour un démarrage de la centrale en fin d'année. « Le permis de construire est en cours d'instruction, indiquent les représentants d'EDF Renewables. On prévoit de candidater à l'appel d'offres de la commission de régulation de l'énergie (CRE) en juin 2019. Jusqu'à présent, tous les projets présentés ont été lauréats, pas forcément du premier coup, mais ils ont été retenus. »

Une enquête publique, début 2019, sera l'occasion pour les habitants de s'exprimer. Ou pas. Car les visiteurs ne se sont pas pressés, mercredi dernier, en mairie, où une présentation publique était organisée. « Dans l'ensemble, les questions de développement durable et de tran-

sition écologique intéressent les gens, mais les projets photovoltaïques ne sont pas perçus de la même façon que les éoliens, estime EDF Renewables. En plus, le projet à l'Homme-Carreau ne présentera aucune nuisance. De l'extérieur, on ne le verra même pas. » ■

### ■ INFO PLUS

**Financement participatif.** Une fois les autorisations obtenues, EDF Renewables proposera aux Saint-Amandois de participer au financement du projet, via une plateforme web, et d'être remboursés chaque mois d'une partie du capital et des intérêts. Les modalités (montant minimum, taux d'intérêt, durée du prêt, etc.) restent à définir.

### ■ Une piste pour le club modéliste

Accueilli depuis au moins vingt ans à l'Homme-Carreau, le Club modéliste saint-amandois va devoir déménager. La municipalité a promis de lui trouver un autre terrain de jeu, concours et démonstration. « On a visité un deuxième site, la semaine dernière, mais rien n'est finalisé, indique Josette Douchy, la présidente. Plusieurs paramètres (orientation, dégagement, voisinage, etc.), sont à considérer. On a une saison devant nous mais il faut anticiper, car les agréments et les installations ne se feront pas du jour au lendemain. »

## Aussi des panneaux sur le toit de Samexpo

**QUI FINANCE ?** La commission de régulation de l'énergie a retenu le projet de panneaux photovoltaïques sur le toit de Samexpo, qui accueille différents événements dans l'année. Reste la question du financement, qui tient à la nature de la toiture de la halle communale, en fibrociment, et à la nécessité de refaire les deux flancs. « Sur le flanc sud, où seront installés les panneaux, il faut compter 283.000 euros de travaux en tout, dont 31.000 euros pour une nouvelle toiture, indique Jacques Devoucoux, adjoint au maire. Mais il faut, aussi, 31.000 euros de toiture pour l'autre côté, et 100.000 euros de désamiantage. Nous avons demandé à EDF Renewables de prendre en charge la totalité de ces travaux. Nous attendons leur retour. »

